

Italie - Randonnées aux 5 Terres

Hébergement en hôtel 3***supérieur

du 1er au 5 octobre 2024 - 5 jours / 4 nuits

A partir de 630 € / personne

Base 40 personnes



LES POINTS FORTS :

3 randonnées de 3h, 3h30 et 4h,

Niveau difficulté moyenne à difficile,

Dénivelé de 200 à 400 m selon la sortie.

J1 : VOTRE VILLE / GÈNES / VERSILIA

Rendez-vous des participants et départ tôt le matin en direction de Nice, et la frontière italienne. Arrêt de détente, déjeuner libre en cours de route et poursuite du voyage jusqu'à Gênes, l'un des plus grands ports d'Italie. **Rencontre avec le guide local et visite guidée.** Entre le cœur moderne de la ville et les siècles d'histoire vous découvrirez : la piazza da Ferrari, le théâtre Carlo Felice, la cathédrale, les petites ruelles. Reprise de l'autocar et départ pour la région de la Versilia. Dîner et logement à l'hôtel.

J2 : ILE DE PALMARIA

Difficulté : moyenne / Durée prévue : 03h00 de randonnée / Dénivelé : 210m

Petit déjeuner, puis sous la conduite de votre guide, départ en bateau de la Spézia en direction de l'île Palmaria, patrimoine mondial de l'Unesco. Matinée consacrée au tour de l'île à pied. Durant votre randonnée, vous découvrirez et apprécierez la faune et la flore composée pour l'essentiel par une végétation méditerranéenne. Déjeuner en cours de randonnée sous forme de « pique-nique ». Après le repas, retour en bateau jusqu'à Portovenere et visite guidée de cette ville de fondation romaine, formée de maisons serrées, dominées par le château Doria. Retour en bateau à la Spézia. Reprise de l'autocar pour arriver en fin de journée à l'hôtel. Dîner et nuit.

J3 : LES CINQUE TERRE

Difficulté : difficile / Durée prévue : 04h00 de randonnée / Dénivelé : 400m

Petit-déjeuner et départ en autocar vers le port de la Spezia pour **une journée de randonnée qui vous conduira directement au cœur du parc national des Cinque Terre.** Randonnée de Volastra à Corniglia. La descente vers Corniglia, accrochée à son éperon rocheux, est rapide. Le village se révèle plein de charme. Le long du parcours, on peut admirer plusieurs types de végétation, comme les agaves, les figues d'Inde, et beaucoup d'autres. Vous redescendrez ensuite vers Vernazza, en passant par des zones d'oliviers et de vignes. Déjeuner « pique-nique ». Après le repas, embarquement à bord d'un train qui vous conduira jusqu'à Monterosso, le plus grand des cinq villages. Temps libre puis retour en train de Monterosso à La Spezia. Reprise de l'autocar, dîner et nuit.

J4 : MONTE DI PORTOFINO

Difficulté : moyenne / Durée prévue : 03h30 de randonnée / Dénivelé : 350m

Petit déjeuner. Départ pour **une randonnée de la journée dans le parc naturel du Monte di Portofino.** Votre autocar vous amènera jusqu'à Ruta di Camogli, village central du parc de Portofino, aux maisons colorées disposées le long de la colline. Avec votre guide, la matinée sera consacrée à une randonnée à travers le bois jusqu'à Pietre Strette, à travers la végétation typique. Court arrêt pour apprécier la magnifique vue sur la baie de San Fruttuoso, **l'un des endroits des plus fascinants et des plus caractéristiques de la Ligurie.** Déjeuner « pique-nique ». Vous emprunterez ensuite le chemin le long de la côte

sud du parc, pour atteindre Portofino dans l'après-midi. Promenade dans Portofino, l'un des plus jolis petits ports de la Riviera **puis traversée en bateau jusqu'à Santa Margherita Ligure.** Reprise de l'autocar, retour à l'hôtel. Dîner et nuit.

J5 : LA VERSILIA / MARSEILLE

Petit-déjeuner et départ en direction de la France. Déjeuner libre. Après le repas, retour par Gênes, Nice pour arriver à Marseille et vos différents lieux de prise en charge en fin d'après-midi.

FORMALITES : Carte nationale d'identité en cours de validité + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences du/des pays visités.

INFORMATIONS : Les randonnées proposées sont accessibles à tous mais s'adressent à des marcheurs confirmés. Elles s'effectuent avec un équipement minimum à fournir par vos soins : chaussures de marches avec semelles adhésives, sac à dos, vêtements chauds...

En fonction du niveau du groupe et des conditions météorologiques, les guides se réservent le droit d'adapter les parcours des randonnées.

A déconseiller aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en chambre double en hôtel 3*** supérieur
La pension complète

Les boissons au cours des repas

Les écouteurs individuels pendant le séjour

La visite guidée de Gênes

La visite guidée de Portovenere

Le parcours en train de Vernazza à Monterosso

Le parcours en train de Monterosso à la Spézia

Les traversées en bateau de la Spézia à Palmaria, de Palmaria à Portovenere, de Portovenere à la Spézia, de Portofino à Santa Margherita Ligure

La présence d'un guide en journée lors des randonnées

La carte de transport « Cinque Terre Card »

L'assistance / rapatriement

L'assurance annulation (offerte)

L'assurance « Protection Sanitaire » (offerte)

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 115 €

Les déjeuners de route

Toutes prestations non mentionnées

Les pourboires et dépenses personnelles

En partenariat avec

Voyages
SABARDU

es13
L'EXPERT DES LOISIRS
pour les jeunes de + de 55 ans

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Applicables par notre partenaire SABARDU TOURISME

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous voyages en autocar comportant au moins une nuit :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation

25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours

50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours

75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours

90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ

100 % du montant du voyage le jour du départ

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email, et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie.

Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivant l'annulation. En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais de dossiers de 30€, d'une franchise minimum de 15€ par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et de toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix ne comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane.

L'obligation d'ordre professionnel.

Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme.

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours.

Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 82600 du 13/07/82.

La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet de radioactivité

Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;

Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage. Vous bénéficierez des services de notre assureur **MUTUAIDE** en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées avant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,

Les frais engagés par l'Assuré sans l'accord préalable de l'Assisteur ;

Les frais engagés par l'Assuré lors d'un séjour effectué contre avis médical ;

etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme .

ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE ASSISTANCE ET ANNULATION

Tous les adhérents de l'ES 13, inscrits sur ce séjour, pourront bénéficier de l'**Assurance Protection Sanitaire Pandémie « assistance et annulation »** de notre assureur MUTUAIDE couvrant les risques suivants liés à une épidémie ou pandémie (dont le Covid 19) :

Annulation du voyage en cas de déclaration de la maladie dans le mois précédant le voyage ou en cas de refus d'embarquement suite à une prise de température

Les garanties d'assistance et de rapatriement sont désormais assurées en cas d'épidémie et de pandémie et incluent les frais hôteliers suite à une mise en quarantaine, les frais médicaux, soutien psychologique suite mise en quarantaine, soutien psychologique suite à rapatriement

Etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme .